

**ministère de l'éducation nationale**

*Académie de*

**NORMANDIE**

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

**ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT**

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les 57 professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe du corps des professeurs d'éducation physique et sportive au titre de l'année 2026

<b>NOM USUEL</b>	<b>NOM DE FAMILLE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DISCIPLINE D'ORIGINE</b>
M. VIAU		CEDRIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM REUX	BLANCHER	JOHANNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. SIMON		NICOLAS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. KIAMANA		ROCK	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LE GOURRIEREC		ANTHONY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. CADIOU		GWENAEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LECERF		RAPHAEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ACHER		CEDRIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ALTERMATT		ROMUALD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. PY		JEREMIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. VANHERWEGHE		WILFRIED	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

*ministère de l'éducation nationale*

*Académie de*

*NORMANDIE*

<b>NOM USUEL</b>	<b>NOM DE FAMILLE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DISCIPLINE D'ORIGINE</b>
M. SLIMANI		WALID	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LANGLOIS		SIMON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM CARBONNEL		BARBARA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM WALLEMACQ	DEVAUX	GERALDINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. TRANCHANT		MEDERIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM ARNOULT		CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM FOUQUET		LUDIVINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GUEROULT		ROMUALD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM COINUS		AURELIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. PANTALEON		MATHIEU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BELLAMY	MAUGER	CORALIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. RIDEL		XAVIER	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BLANCHARD		SYLVAIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LEMARIE		FRANCOIS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. VALLIENNE		JEROME	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM THIBAUD VOISIN	VOISIN	STEPHANIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM LEMONIER	MOREL	LAETITIA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MONEREAU		VALERIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

*ministère de l'éducation nationale*

*Académie de*

*NORMANDIE*

<b>NOM USUEL</b>	<b>NOM DE FAMILLE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DISCIPLINE D'ORIGINE</b>
M. ISIDOR		LAURENT	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM TOUTAIN		VALERIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. FLAMBARD		ROMAIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM CORMIER	MIART	ELISE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM CORNUAULT-MILCENT	MILCENT	NADEGE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BOROT		OLIVIER	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM LANGLOIS-LENEVEU	LENEVEU	SANDRINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. COUSIN		ARNAUD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. VILLARD		JUANITO	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. MACHETEAU		STEPHANE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BALOUD		PIERRE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BOUVET	RESTOUX	MAUD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GENET		MARC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM ZUGASTY	COUSIN	ALEXANDRA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LE BRUN		JEAN MARIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM GENSSE		MELISSA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LE COADOU		MIKAEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. MANGEON		VINCENT	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

*ministère de l'éducation nationale*

*Académie de*

*NORMANDIE*

<b>NOM USUEL</b>	<b>NOM DE FAMILLE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DISCIPLINE D'ORIGINE</b>
M. LANDAIS		MATHIEU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LOPES		FILIFE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM VERNY		VERONIQUE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BLANCHET		TIMOTHY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BAILLEUL	INGELS	AMANDINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ROINOT		FABIEN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MACHEFERT		SEVERINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM LE CAM		FANNY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM PANERO-MUSCAT	MUSCAT	AGNES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BELLOUR	VAULTIER	VIRGINIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**ministère de l'éducation nationale**  
**Académie de**  
**NORMANDIE**

**Article 2** : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 07/07/2026

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

La Rectrice

Valérie CABUIL

**VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

**NOTA :**

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 40.59 %, la part des hommes est de 59.41 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 40.35 %, la part des hommes est de 59.65 %.